

Dossiers de candidature à déposer au plus tard à **17h00 – VENDREDI 3 JUIN 2022.**

Il existe deux options pour soumettre le formulaire de demande et remettre les frais d'accrochage de 40\$

**OPTION 1 :** Les formulaires de demande d'exposition peuvent être soumis par la poste ou en personne à : **Sue Rhodes, 215 ch du Grand-Quai, Rigaud, Québec J0P 1P0** accompagnés d'un chèque de 40 \$ à l'ordre d'Artistes Hudson Artists.

**OPTION 2:** Les formulaires de demande d'exposition peuvent être remplis et soumis par voie électronique à [artistes.hudson@gmail.com](mailto:artistes.hudson@gmail.com) et les frais d'accrochage de 40 \$ doivent être payés par virement électronique à [aha.clubtreasurer@gmail.com](mailto:aha.clubtreasurer@gmail.com) Lors de l'envoi de ce transfert électronique, les membres doivent spécifier dans le champ de commentaire : leur nom ET noter que le paiement correspond aux frais d'accrochage de l'exposition et de la vente d'œuvres.

**À LA FIN DE CHAQUE EXPOSITION, TOUS LES ARTISTES EXPOSANTS SONT DEMANDÉS D'ÊTRE PRÉSENTS ET DE LAISSER LEURS ŒUVRES EXPOSÉES JUSQU'À CE QUE LE TIRAGE DE L'ŒUVRE OFFERTE AIT ÉTÉ RÉALISÉ.**

## **PRODUITS DES VENTES:**

Veillez indiquer comment vous souhaitez recevoir le fruit de votre vente :

Exemple :

Chèque	Nom	Adresse postale
Transfert Internet	Courriel	

## **RÈGLES GÉNÉRALES ET LIGNES DIRECTRICES**

- Toutes les œuvres d'art à exposer doivent être inscrites sur le formulaire «Liste des œuvres».
- Les modifications de votre liste d'œuvres ne sont pas autorisées après la date limite de candidature.
- Pour permettre à ceux qui font des créations de plus petite taille, vous pouvez inscrire jusqu'à 16 œuvres à exposer.... CELA INCLUT VOS RÉSERVES, LE CAS ÉCHÉANT. Une fois une œuvre vendue, vous pouvez la remplacer par une autre de votre liste. La taille «prête à accrocher» de vos tableaux (hauteur x largeur de la toile encadrée ou de la toile galerie en pouces) doit être indiquée, car cela déterminera la quantité d'espace nécessaire au panneau. CHAQUE ARTISTE A L'ATTRIBUTION D'UN PANNEAU COMPLET. DANS LE CAS OÙ IL Y A PLUS DE 36 ARTISTES EXPOSANTS, CERTAINS ARTISTES PEUVENT ÊTRE ASSIGNÉS À UN DEMI PANNEAU. CELA SERA DÉTERMINÉ PAR LE/LA COORDONNATEUR(TRICE) DE L'EXPOSITION SUR LA BASE DE 2 CRITÈRES: (1) PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI (2) TAILLES «PRÊT À ACCROCHER» DE VOS PEINTURES.
- La **commission** sur les ventes est de **10%**.
- Toutes les œuvres doivent être encadrées et prêtes à être suspendues avec le câblage approprié. **Toutes les œuvres non encadrées doivent être de type galerie, les côtés peints. Aucun bord brut ou agrafe apparaissant sur des toiles non encadrées ne sera accepté.**
- Une œuvre «non à vendre» **OU** une œuvre de déjà-vu (une œuvre qui n'a pas été présentée auparavant dans l'année complète précédant l'exposition) peut être répertoriée.

- **La surveillance est obligatoire;** vous devrez vous inscrire à votre quart de travail.
- Prix « **Best of Show** » (La meilleure œuvre): Si vous ne souhaitez pas que votre travail soit pris en considération pour ce prix, veuillez l'indiquer dans l'espace prévu sur le formulaire de candidature.

### PRIX :

**Veillez noter que nous ne sommes pas responsables de la facturation des taxes sur les ventes, donc si vous êtes dans une situation où vous devez payer des taxes, veuillez inclure le montant dans votre prix.**

### CARTES :

- Vos initiales doivent être marquées au dos de chaque carte, avec le prix.
- Aucune table supplémentaire, support personnel ou porte-cartes ne sera autorisé pour les cartes.

### TRAVAUX SANS CADRE POUR LES PRÉSENTOIRS:

- Seules les **illustrations originales** seront acceptées pour les présentoirs des œuvres sans cadre. Les illustrations sur papier doivent être correctement matées, montées sur un carton mousse ou un carton mat et emballées sous film rétractable.
- Vos initiales et le prix doivent être inscrits au dos de chaque œuvre sans cadre.
- Le formulaire de créations non encadrées doit être rempli et soumis le jour de l'accrochage.

### ŒUVRE VENDUE AVANT LE SALON:

- Si vous avez inscrit des œuvres pour l'exposition et que vous en vendez une en privé avant l'exposition, vous pouvez toujours exposer l'œuvre en tant que NFS (Pas à vendre), à condition que vous n'avez pas déjà répertorié une pièce NFS ou Déjà Vu. OU vous pouvez la remplacer par une autre création de votre inventaire, à condition que cela soit fait avant la date limite pour le formulaire de demande d'exposition.
- Tous les artistes doivent contacter le/la coordinateur /trice de l'exposition avant cette date limite concernant les œuvres d'art vendues avant l'expo afin que les ajustements nécessaires pour l'espace du panneau et l'impression des cartes de prix puissent être effectués.
- Après la date limite du formulaire de demande, tout artiste qui vend une œuvre d'art avant l'exposition qui a été inscrit sur le formulaire sera responsable de payer la commission de 10%, qu'il expose ou non l'œuvre.

**Si vous avez des questions, appelez Sue au 514-238-7798  
ou envoyez-lui un courriel à [artistes.hudson@gmail.com](mailto:artistes.hudson@gmail.com)**

*En soumettant votre travail à cette exposition, vous accordez à AHA la permission d'utiliser votre ou vos images dans la promotion et la publicité de l'exposition, la publication dans un catalogue imprimé et la publication sur le site Web de l'AHA et d'autres réseaux sociaux (Facebook et Instagram). L'artiste sera crédité pour les images utilisées.*